



Aide à la définition du mode d'organisation en ambulatoire

Objectif : Assurer la télésurveillance 7/7jours des patients suspectés ou diagnostiqués Covid-19

Principaux pré-requis à la mise en place d'un suivi renforcé à domicile par télésurveillance des patients suspectés ou diagnostiqués Covid-19 :

- l'identification d'un médecin assurant la responsabilité médicale
- le traitement des alertes 7/7jours.
- l'information du médecin traitant s'il n'est pas le télésurveillant

Le préalable à la mise en place d'un tel suivi réside dans l'organisation que vous souhaitez mettre en place pour assurer cette continuité.

La télésurveillance d'un patient peut être réalisée **individuellement** par son médecin traitant.

Elle peut aussi être réalisée **par une équipe/un groupe** de télésurveillance identifié au sein de la plateforme, qu'il soit formellement préexistant ou non. Cette équipe est composée de professionnels de santé prenant en charge la surveillance des alertes. Si le médecin traitant est dans l'impossibilité de réaliser ce suivi, ces organisations peuvent prendre le relai selon les contextes locaux.

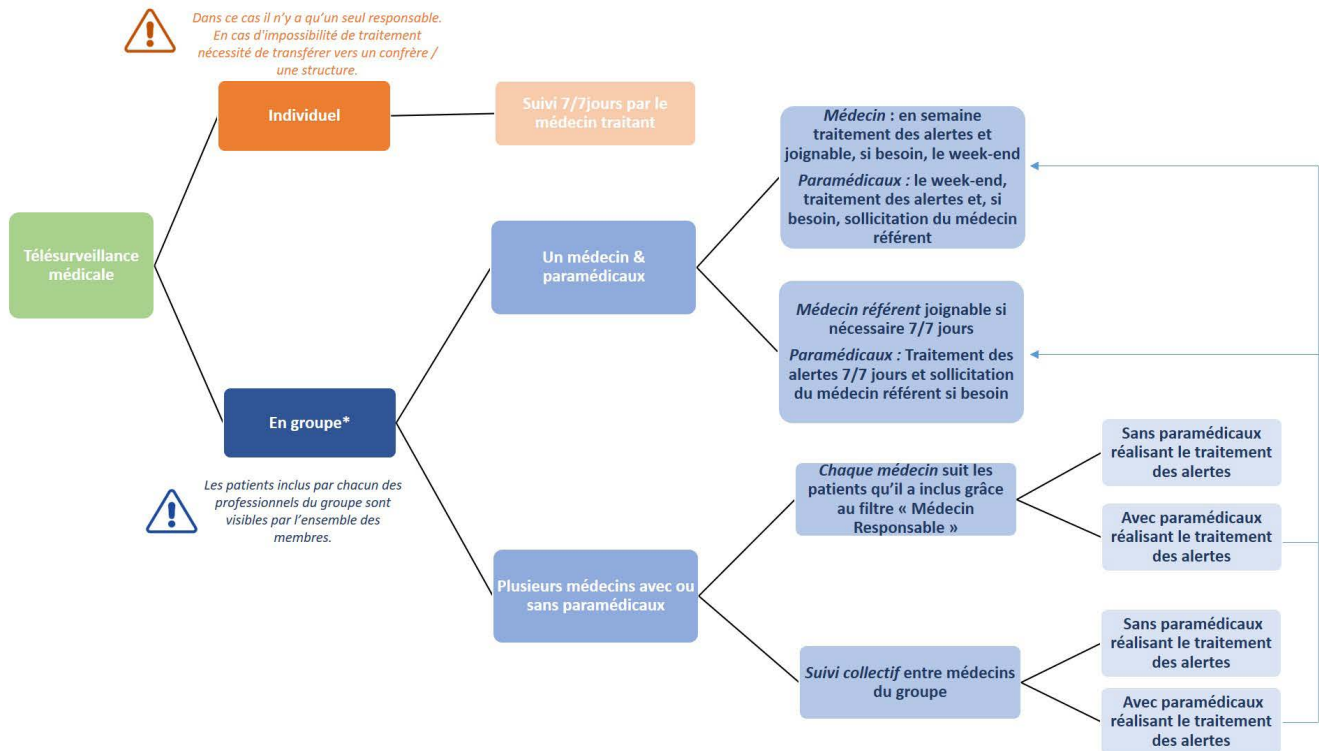
Trois questions essentielles avant de se lancer :

- Est-ce qu'en tant que médecin, je m'engage personnellement à faire le suivi 7/7 jours des patients que j'inclus dans la télésurveillance ?
- Dans la structure (cabinet, MSP, Centre Ambulatoire Dédié Covid19...), le suivi est-il réalisé collectivement par les médecins ?
- Les paramédicaux de la structure sont-ils impliqués dans le suivi des alertes?

A titre informatif, il est estimé que 40% des patients répondant aux questionnaires 2 fois par jour ne font l'objet d'aucune alerte durant leur prise en charge.

Schéma d'aide à la définition du mode d'organisation

Pour vous aider à la mise en place de la télésurveillance, nous vous proposons différents scénarios envisageables.



*Si vous choisissez ce mode d'organisation, veuillez à compléter [la lettre d'engagement](#) accessible via le formulaire de demande d'activation de compte.

Ce schéma est non exhaustif et toute situation particulière pourra être étudiée, en nous contactant à l'adresse mail suivante : e-suivibzh@esante-bretagne.fr